

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1462

Rubrik: Zurich métropole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des paris presque perdus

Y aurait-il des dossiers où Zurich ne gagne pas à tous les coups? Preuves par l'acte.

ZÜRICH BOUGE, ET plutôt bien. Nous l'avons encore redit récemment (DP n° 1444, du 20 septembre 2000). Mais la seule métropole de Suisse ne peut gagner tous ses paris. Elle pourrait même en perdre trois. Le fait qu'à chaque fois un socialiste soit intervenu plus ou moins ouvertement pour sauver le dossier n'y change rien. Au contraire, susurre-t-on dans les salons des grands hôtels et des toujours puissantes maisons des corporations.

Kloten tout d'abord. Voici bientôt cinq ans, Swissair reléguait l'aéroport de Genève-Cointrin au profit de celui de Zurich-Kloten, qui s'en trouva promptement encombré. Or les travaux entrepris depuis lors et les développements planifiés, continuellement contrés par toutes sortes de recours et

autres procédures, ne suffiront pas, ni en temps ni en taille, à faire de «The Unique Airport» le hub européen qu'il ambitionne de devenir, avec l'appui discret du ministre des transports Moritz Leuenberger.

Toujours en attente

Eurogate ensuite. Après une dizaine d'années de projets et remaniements divers, ce gigantesque complexe de 242000m², prévu au-dessus des voies et au sud de la gare centrale, devait enfin sortir des cartons. Symbole du remplacement d'Ursula Koch par l'habile Elmar Ledergerber à la Direction des travaux, Eurogate prend à nouveau un retard qui risque bien de fournir l'alibi dont l'UBS Fund Management

(Switzerland) AG a besoin pour renoncer à financer la majeure partie du projet, estimé à 1,4 milliard de francs.

Marc Rich enfin. Absous par un Bill Clinton sur le départ, le big businessman et généreux mécène domicilié à Zoug a sans doute apprécié les interventions en sa faveur venues de Suisse. De Zurich notamment, dont le président Josef Estermann s'est fendu d'une lettre incompréhensible. Pour peu de chose: quelques dizaines de milliers de francs par an pour l'Opéra et autres institutions culturelles. Et probablement pour rien au bout du compte, puisque M. Rich, cet ingrat, envisage de quitter la Suisse où sévit une législation fiscale et commerciale qui ne lui convient pas. yj

NOTE DE LECTURE

La peine de mort au Texas

LA PEINE DE mort aux Etats-Unis, les pénitenciers remplis à ras bord, pour nous Européens, tout cela fait partie d'une imagerie hollywoodienne. Combien de films avec le sauvetage in extremis du condamné déjà attaché sur la chaise? On en vient presque à penser que la peine de mort relève d'une espèce de culture locale. Au fond, on applique aux Américains le modèle de pensée que l'on projette sur le monde musulman ou la Chine. Ils ne sont pas comme nous, on n'y peut rien, tant pis, fermons les yeux.

Et bien non, justement, de plus en plus d'Européens prennent fait et cause contre la peine de mort aux Etats-Unis. Le devoir d'ingérence s'applique aussi à ce grand pays qui se voit si moral et si exemplaire. On en trouve un témoignage saisissant dans le livre de Jacques Secrétan, *Condamné à mort au Texas*. L'auteur est un journaliste que l'on ne sait où caser. Ce Lausannois, ancien sportif de pointe, est trop indépendant pour travailler pour Ringier ou Edipresse, trop critique pour se satisfaire d'une contestation confortable. Expert de l'Amérique latine, il

est chez lui à Managua comme à Lima, et donc à Houston, car bien sûr les condamnés à mort, au Texas, sont hispaniques lorsqu'ils ne sont pas noirs.

Pas de grand argumentaire juridique, mais simplement la description minutieuse d'un cas, celui de Jaime Elizalde. A dix-sept ans, il est arrêté dans une voiture où l'on trouve de la cocaïne: cinq ans de prison. Alors qu'il est en liberté conditionnelle, un double meurtre est commis sous ses yeux. Il est le coupable idéal et il est condamné à mort malgré l'absence de preuves. Quand on referme ce livre, c'est l'indifférence du système judiciaire et de la population qui frappent le plus, excepté quelques cercles restreints de militants. Une pression internationale venue d'Europe n'est pas forcément inutile. Les USA ont une faille: ils n'ont jamais voulu être les plus forts, par contre ils veulent absolument être aimés. Nous pouvons leur montrer qu'en ce moment c'est tout de même assez difficile! jg

Jacques Secrétan, *Condamné à mort au Texas*, L'Harmattan, 2000.

VALAIS

Lutter contre le travail au noir

AMARTIGNY, UNE ENTREPRISE à but non lucratif, Top Relais, a imaginé une solution originale pour lutter contre le travail au noir. Les démarches en vue de déclarer un employé, à temps très partiel, telles que les femmes de ménage ou les aides à domicile, sont plutôt fastidieuses; certains employeurs sont dès lors tentés de l'engager sans le déclarer. Avec Top Relais, les particuliers qui ont besoin d'heures de ménage, de garde ou de soins à domicile, de même que des associations ou des micro-entreprises utilisant du personnel occasionnel, peuvent se décharger du lourd travail administratif. Concrètement, Top Relais propose un chèque emploi. Les employeurs fixent le salaire net, Top Relais calcule les cotisations sociales et les primes d'assurances professionnelles, et distribue à l'employeur un carnet de chèques correspondant au montant évalué.

Le capital de Top Relais se monte à 20000 fr. dont la moitié est prise en charge par la ville de Martigny. L'entreprise, créée en mai 2000, commence à recevoir beaucoup de demandes. Top Relais refuse des employeurs annonçant des salaires trop bas. gs